

# REGLEMENT particulier

## 2<sup>eme</sup> CLASSIC VAL DE NUIT

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International et ses Annexes

Parution du règlement : 1<sup>er</sup> juillet 2019  
Ouverture des engagements : 1<sup>er</sup> Aout 2019  
Clôture des engagements : 15 décembre 2019 ou nombre maximum d'engagés atteint

### Parution et distribution des road-book :

➤ 30 minutes avant l'heure de départ de chaque voiture

Publication de la liste des engagés : le 6 janvier 2020  
Panneaux d'affichage officiels : Le 11 janvier 2020 à partir de : 14h00 - Esplanade de la Brèche 79000 NIORT  
20h30 – Aire communale Vernoux/Boutonne  
Le 12 janvier 2020 à partir de : 9h00 – Hôtel de Ville 79000 NIORT

### Samedi 11 janvier 2020

A partir de 14 h00 Heure de mise en place du parc de départ : .....

- Vérifications administratives : Samedi 11 janvier 2020 à partir de 14h00 jusqu'à 15h30
- Restaurant La java, avenue de La Rochelle 79000 NIORT
- Vérifications Techniques : Samedi 11 janvier 2020 de 14h00 à 16h45. Esplanade de la Place de la Brèche 79000 NIORT

### Publication du tableau des équipages admis au départ :

Ordre et départs : - Esplanade de la Place de la Brèche 79000 NIORT

### Briefing obligatoire des pilotes

**16h45 – Place de la Brèche près du parc fermé - 79000 Niort**

### « Repas »

*Libre*

### Publication des résultats du rallye :

Au plus tard 1h30 après l'heure prévue d'entrée en Parc du dernier concurrent, calculée suivant son heure de pointage figurant sur la feuille d'émargement du dernier CH, au panneau d'affichage officiel.  
Dimanche Remise des prix à 11h00 à l' Hôtel de ville de NIORT

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Automobile Club des Deux Sèvres. en qualité d'organisateur administratif et l'ASAC 79 en tant qu'organisateur technique organisent le samedi 11 janvier , le rallye de régularité historique dénommé : « **2<sup>ème</sup> Classic Val de Nuit** »

Le Classic Val de Nuit aura lieu à la condition d'avoir un nombre minimum de 45 concurrents inscrits à la date limite des engagements . Si la condition n'est pas remplie, les droits versés seront remboursés et l'épreuve sera annulée .

Le rallye aura lieu sous toute forme de temps climatique hormis neige et verglas .

Président : ..... M Jack BOINOT: 06 58 86 52 55  
Responsables des parcours : ..... M Jack BOINOT: 06 58 86 52 55

Responsable des road-book ..... M Jack BOINOT : 0658865255  
Secrétariat du Rallye : ..... Automobile Club des Deux Sèvres, Avenue de La Rochelle 79000 NIORT  
Téléphone : ..... Mobile : 06 58 86 52 55  
Courriel : ..... rallyenuit79@gmail.com

### Permanence du Rallye :

Le 11 janvier 2019 de 13h00 à fin de rallye → Automobile-Club des Deux-Sèvres à NIORT Mobile à déterminer

### Organisateur technique

Association Sportive de l'Automobile-Club des Deux Sèvres  
Adresse : 49, avenue de La Rochelle 79000 NIORT

#### 1.1P OFFICIELS

Directeur de Course PC : ..... Joseph LORRE N° licence : 10395 ASA : 1202  
Adjoint PC à la DC : .....  
Commissaire technique responsable : ..... Sébastien BLANCHARD N° licence : 214917 ASA : 1110  
Commissaire Sportif : ..... Dominique JOUBERT N° licence : 14860 ASA : 1106  
Jean Paul BONNAUD N° licence :  
Chargés des relations avec les concurrents : ..... Michel LOUBEAU N° licence : 204440 ASA : 1106  
Classements : ..... Sté BLUNIK Josep Maria

#### 1.2P Eligibilité :

**Véhicules de plus de 15 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

**Possibilité d'une autre catégorie GT en nombre limité ouverte aux autos modernes à tendance sportive.(hors classement)**

### 1.3P VERIFICATIONS Administratives et Techniques :

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques :

- Administratives : Samedi 11 janvier à partir de 14h00
- Fin des vérifications à 15h30  
Restaurant La Java avenue de La Rochelle 79000 NIORT
- Techniques : Samedi 11 janvier 2020 de 14h30 à 16h45.  
Esplanade de la Place de la Brèche 79000 NIORT.

Les concurrents devront présenter aux **contrôles administratifs** :

- .L'original du certificat d'immatriculation du véhicule engagé
- .L'original des permis de conduire (pilote et copilote si possesseur).
- .L'original de l'attestation d'assurance de la voiture
- .L'autorisation du propriétaire du véhicule engagé (si ce dernier n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- .L'autorisation signée des 2 parents ou du tuteur , pour les mineurs, de participer au rallye (âge minimum 10 ans)
- .L'original du contrôle technique

### 1.3.3P Il peut être présenté au commissaire technique :

- **Non obligatoire** : Un laissez-passer de Véhicule pour parcours de Régularité Historique FIA délivré par la FFSA, ou un Passeport Technique pour Véhicule Historique FFVE.
- la vignette de contrôle technique à jour (hors VH collection)

### 1.3.4P Les photocopies, de tous ces documents, doivent être envoyées avec le dossier d'engagement.( sinon refusé )

#### 1.3.13P Types d'instruments et équipements autorisés en plus du compteur d'origine :

- ⤴ Il n'y a **aucune restriction, tous les appareils de mesure et les cadenceurs sont autorisés.**
- ⤴ L'organisateur fournira environ 1 semaine à l'avance une table des distances, des moyennes et des temps pour la totalité des 9 Zones de Régularité du Rallye.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au code du sport

**2.1P** \_ L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour son propre compte ainsi que celle des concurrents en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du Code du Sport.

\_ L'organisateur proposera à chaque concurrent la souscription d'un contrat d'assurance individuelle accident couvrant expressément la pratique du sport automobile en laissant le choix à chaque participant de souscrire ou non à cette garantie.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P** Toute personne qui désire participer au rallye de régularité historique 2<sup>e</sup> Classic Val de Nuit devra adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée des photocopies des documents demandées à l'article 1.3P et du **chèque d'engagement indispensable** pour la prise en compte de la demande, **avant le 15 décembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi).**

**Association Sportive de l'Automobile Club Deux-Sèvres, 49 avenue de La Rochelle 79000 NIORT**

Tél. : 05 49 06 72 44 - Courriel : rallyenuit79@gmail.com

**Si cette demande est envoyée par Mail : l'original, le chèque de règlement et les photocopies demandées à l'article 1.3P devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte (grèves de la poste comprises).**

#### 3.1.10P

- ⤴ Le nombre des engagés est fixé à 65 voitures maximum. Lorsque ce chiffre sera atteint les demandes suivantes seront inscrites sur la liste d'attente.
- ⤴ Un parc pour le stationnement des remorques et des camping-cars sera prévu 205 rue Jean Jaurès à 79000 NIORT.

#### 3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés comme suit :

- ⤴ **200 €** pour les engagements **complets** reçus avant le 17 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi) avec la publicité facultative rachetable des organisateurs.
- ⤴ **250 €** pour les engagements **complets** reçus entre le 17 novembre et le 15 décembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi) avec la publicité facultative rachetable des organisateurs.
- ⤴ Sans la publicité facultative rachetable des organisateurs : 500 €.
- ⤴ Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement interdite, de même que la reproduction des images de ces supports.
- ⤴ Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du Rallye devra être autorisée par les organisateurs.
- ⤴ Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du Rallye sans autorisation de l'organisateur.

Ces droits d'engagement comprennent :

- Engagement
- Prêt du transpondeur BLUNIK avec une caution de 50 € ( chèque à part à l'ordre de Blunik restituée en fin de rallye si en état origine)
- 1 pause repas du samedi en nocturne
- 2 plaques de rallye
- Road book et documents de course
- N° de course
- l'assurance RC de l'organisateur et des concurrents entre eux

- Parc remorques et Camping-Car
- Possibilité parking fermé non gardé le samedi soir

### Remboursement des droits :

Les droits d'engagement versés seront intégralement remboursés :

- ⤴ Aux équipages dont l'engagement aura été refusé par l'organisation avant la parution des ordres de convocation.
- ⤴ En cas d'annulation du rallye.
- ⤴ En cas de désistement :
  - Après le 17 novembre 2019 minuit, 30 % des droits d'engagement resteront acquis à l'organisation.
  - Après le 15 décembre 2019 minuit, 50 % seront retenus.

En cas de forfait sans en avoir informé la permanence du rallye avant l'heure de convocation au contrôle administratif la totalité des droits d'engagement restera acquise à l'organisation.

Les droits d'engagement ne seront pas remboursés à l'issue des contrôles administratifs et techniques, en cas de non présentation ou de non-conformité des documents administratifs ou pour toute voiture ne présentant pas les garanties suffisantes de sécurité ou ne respectant pas les règles du code de la route.

**3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que le chèque de caution Blunik .**

### 3.2P EQUIPAGES

**3.2.1P** Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un ou plusieurs équipiers, comme spécifié sur le formulaire d'engagement. Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, l'âge minimum d'un équipier est de 10 ans (Circulaire RTS routes ouvertes mise à jour le 27-11-2017).

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P VOITURES ADMISES

- ...Les voitures de série conformes à la législation routière en France et construites au moins 15 ans avant le premier janvier de l'année en cours.
- 10 voitures maximum de catégorie Régularité GT pourront être intégrées en régularité mais hors classement général.
  - ⤴ Elles seront régulièrement engagées si le nombre maximum autorisé de 65 voitures et fixé à l'article **3.1.10P** n'est pas atteint.
  - ⤴ Les résultats Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française pour un usage normal sur route ouverte dans leur intégralité.

En outre, les voitures seront équipées :

- ⤴ Extincteur : obligatoire, en cours de validité (capacité minimum 2 kg) fixé et accessible dans la voiture.
- ⤴ Ceintures de sécurité : obligatoires si le véhicule est muni, d'origine, de points d'ancrage correspondants.
- ⤴ Gilets fluorescents : un par membre d'équipage obligatoire.
- ⤴ Triangle obligatoire.
- ⤴ Conseillé un brise vitre et coupe ceinture.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative rachetable seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P DESCRIPTION

L'itinéraire horaire restera secret. Longueur totale du parcours 200 kms dont 160 kms en secteurs de régularité.

Il est divisé en 1 étape et 10 secteurs. Il comporte 10 zones de régularité.

Une zone d'étalonnage très précise de plus de 2000 mètres sera diffusée aux concurrents 2 semaines avant le rallye (idem au classic val de sèvre).

Une liaison rallye de plus de 3 kms permettra de rejoindre le 1<sup>er</sup> départ de zone de régularité et vous pourrez ainsi étalonner également vos instruments.

**Le timing distances, moyennes, chronos, sera envoyé à chaque concurrent régulièrement inscrit, 10 jours avant l'épreuve sous forme de tableau afin de rentrer les données ou se faire une table de fonctionnement.**

### 6.2P RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

**Conforme au règlement standard**

### 7.1P DEPART de la 1<sup>ère</sup> voiture à 18H30 à Niort et arrivée dernier véhicule prévue à 1h40 à Niort.(restaurant La Java )

L'intervalle de départ entre les voitures sera de 1 minute.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs est indiqué sur le carnet de contrôle.

### 7.3P CONTROLES DE PASSAGE ET CONTROLES HORAIRES

#### 7.3.1P Contrôles de passage

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et/ou signer le carnet de contrôle dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalité de 200 points.

L'organisateur peut prévoir des contrôles de passage secrets sur l'itinéraire.

### 7.3.2P **Contrôles horaires**

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :

- Retard par minute ou fraction de minute : 10 points
- Avance par minute ou fraction de minute : 60 points ( sauf si avance autorisée notifié sur le carnet de bord )
- Absence d'un visa de contrôle horaire ou arrivée au contrôle après le délai maximum autorisé (15 mn) : 400 points.
- Les équipages pourront pointer en avance sans encourir de pénalité aux contrôles horaires, d'entrée de parc de regroupement, au CH avant l'épreuve de nuit et à l'arrivée de chaque étape (notifié sur le carnet de bord).

### 7.5P **ZONES DE REGULARITE**

Il n'y a pas d'heure idéale pour le départ d'une épreuve de régularité. Ce départ se fera dans l'ordre de présentation des voitures, indépendamment de l'ordre des numéros ou du classement.. Il y aura des départs en autostart sans contrôle horaire avant. Le temps imparti sera en ce cas le total des secteurs concernés.

Lors de ces tests, les concurrents sont tenus au respect d'une vitesse moyenne indiquée par l'organisateur technique, chaque test pouvant faire l'objet de plusieurs changements de moyennes en fonction du profil de la route.

**Toute différence entre l'heure réelle de pointage aux contrôles secrets des balises sera pénalisée à raison de :**

- Par seconde au-dessous ou au-dessus du temps idéal : 1 point,
- Au-delà de 3 minutes un forfait de 180 points sera appliqué.
- Par test de régularité sauté ou non effectué : 200 points
- Pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le contrôle horaire au départ de ce test de régularité.
- Dépassement de plus de 20% de la vitesse moyenne autorisée : 600 points pour le premier dépassement, en cas de récurrence risque d'exclusion.

**7.5.1P** Les équipages doivent parcourir les zones de régularité selon une ou plusieurs vitesses moyennes fixées par l'organisateur. La longueur minimum d'un test de régularité est de 3 km. Des prises de temps peuvent être opérées en tous points de la zone de test à l'exception des deux premiers kilomètres, chaque seconde d'écart par rapport à l'heure idéale de passage entraînant une pénalité de : 1 point

Les lignes d'arrivée et toutes lignes de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées. Les « fins de zone de régularité » seront **signalées par un panneau sur la route « Fin de zone de contrôle »** dans les 500 m après le dernier test de régularité.

**7.5.2P** Si un concurrent saute un test de régularité, un secteur, il pourra être admis de nouveau dans le rallye et réintégré dans le classement avec application des pénalités prévues à l'article 7.3P et suivants.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition que dans l'heure suivant l'horaire d'affichage des classements de l'étape, il informe le Directeur de Course de son intention de continuer.

« Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le contrôle horaire de départ de cette zone de régularité.

Pour être classé les concurrents doivent pointer obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de regroupement et des parcs de fin d'étape et de fin de rallye. »

## **ARTICLE 8 . RECLAMATIONS**

Les réclamations ne seront pas admises.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

**9.1P** Les pénalisations sont établies en points (voir ci-dessus art 7.3P), un classement final étant établi par addition des points de pénalités supportés par chaque concurrent, tests de régularité, contrôles de passage et contrôles horaires confondus. Le concurrent ayant obtenu le plus faible total sera proclamé vainqueur du classement général, le suivant étant second et ainsi de suite.

**9.2P** En cas d'ex-æquo, les équipages seront départagés en donnant l'avantage au concurrent ayant réalisé le meilleur classement sur la ZR1, puis si besoin au véhicule ayant la cylindrée la plus faible.

Il sera établi :

- ▲ Un classement général scratch
- ▲ Un classement féminin
- ▲ Un classement équipage Mixte
- ▲ Un classement par période défini comme suit :
  - ▲ Période avant 1947
  - ▲ Période EF de 1947 à 1965
  - ▲ Période G de 1966 à 1971
  - ▲ Période H de 1972 à 1976
  - ▲ Période I de 1977 à 1981
  - ▲ Période J de 1982 à 1990
  - ▲ Période Z de 1991 à 2003

Il n'y aura pas de cumul de coupe ou de trophée.

## ARTICLE 10P. COUPES

**La remise des coupes se déroulera à partir de 11h00, le 12 janvier 2020 et celles-ci ne seront pas cumulables.**

**Elle sera effectuée au cours du pot de l'amitié dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville de NIORT.**

### **Classement scratch**

- .Une coupe ou trophée sera attribuée aux 3 premiers équipages du classement général.

### **Classement par période**

- .Dans chaque période le 1<sup>er</sup> équipage sera récompensé.

### **Classement féminin**

- .Le premier équipage exclusivement féminin recevra une coupe.

### **Classement équipage mixte**

- Le premier équipage mixte recevra une coupe.

**L'organisateur se réserve le droit de distribuer des prix supplémentaires.**

Les pilotes récompensés qui ne se présenteront pas personnellement perdront le bénéfice de leurs prix et coupes.